Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Rapport annuel 1986-1987

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec, Québec
G1N 4K7

Dépôt légal — 2e trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-551-08613-2
ISSN: 0711-5571

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 1987.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre de l'Environnement,

Clifford Lincoln

Québec, juin 1987

Monsieur Clifford Lincoln
Ministre de l'Environnement
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier 1986-1987.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

André Beauchamp

Québec, juin 1987

Table des matières

1. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement: lieu privilégié pour la participation du citoyen à la gestion de l'environnement 9

1.1 Nature et composition du Bureau **9**

1.2 Champ d'intervention **9**

1.3 Un rôle de prévention et de consultation **9**

1.3.1 Étapes précédant l'intervention du Bureau **9**

1.3.2 Période d'information et de consultation publiques **10**

1.3.3 Audience publique **10**

1.3.4 Rédaction et diffusion du rapport d'audience **10**

1.3.5 Les suites du rapport **10**

2. Organisation et fonctionnement 13

2.1 Rôle des commissions **13**

2.2 Collaboration du personnel **13**

2.3 Organigramme **13**

2.4 Sommaire des effectifs et des ressources financières au 31 mars 1987 **15**

3. Réalisations 17

3.1 Périodes d'information et de consultation publiques **17**

3.1.1 Construction d'un émissaire d'eaux usées pour Rimouski, Rimouski-Est et Pointe-au-Père **18**

3.1.2 Implantation de voies auxiliaires sur la route 155 dans la municipalité de Lac-Bouchette **18**

3.1.3 Installation d'un câble sous-marin pour l'alimentation de l'île Verte **19**

3.1.4 Endiguement du lac des Italiens près de la ville de La Pocatière **19**

3.1.5 Réaménagement de l'échangeur de l'autoroute 15 à Mirabel **20**

3.1.6 Prolongement de la piste de l'aéroport de la ville de Thetford-Mines **20**

3.1.7 Reconstruction de la route 132 entre Sainte-Florence et Causapscal **21**

3.1.8 Aménagement du marais du lac Noir près de Tourville (comté de l'Islet) **21**

3.1.9 Élargissement du chemin de la Croche de la municipalité de la Haute-Mauricie **22**

3.1.10 Amélioration du chemin forestier « Rivière Mistassini » de la Donohue Saint-Félicien inc. **22**

3.1.11 Construction d'un aéroport à Saint-Bruno-de-Guigues, à proximité de Ville-Marie **23**

3.1.12 Construction d'une section de l'autoroute 19 entre l'autoroute 440 et le boulevard Dagenais à Laval. **23**

3.1.13 Bouclage au poste Jacques-Cartier à 735-315 kV des lignes à 315 kV Lanaudière-Laurentides et Bout-de-l'Île—Laurentides **23**

3.1.14 Agrandissement de la marina Lord Reading Yacht Club de Beaconsfield **24**

3.1.15 Construction d'une aérogare et prolongement de la piste de l'aéroport de Saint-Georges (comté de Beauce-Sud) **24**

3.1.16 Prolongement de l'autoroute 5 entre les localités de Tenaga et Wakefield au nord de Hull **25**

3.1.17 Construction d'une conduite de refoulement et d'un émissaire des eaux usées traversant la rivière Chaudière à Sainte-Marie (comté de Beauce-Nord) **25**

3.1.18 Rehaussement du profil d'un tronçon du chemin Davidson dans le Pontiac **26**

3.1.19 Dragage de la rivière Saint-Charles dans le secteur Marie-de-l'Incarnation (ville de Québec) **26**

3.1.20 Creusage et redressement de la rivière Saint-Athanase est, péninsule de Manicouagan **27**

3.1.21 Construction d'un échangeur sur l'autoroute 10 à Fleurimont, en Estrie. **27**

3.2 Audiences publiques et enquêtes **27**

3.2.1 Réaménagement de la route 116, tronçon Princeville-Plessisville **28**

3.2.2 Projet de ligne à courant continu à ± 450 kV Radisson-Nicolet-Des Cantons (section en territoire non couvert par la Convention de la Baie James et du Nord québécois) **28**

3.2.3 Projet de câbles sous-marins de relève à l'île aux Coudres **30**

3.3 Autres activités **30**

3.3.1 Études **31**

3.3.2 Rencontres **31**

3.3.3 Démarches de communications **32**

Annexe 33

Publications du Bureau **33**

1. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement: lieu privilégié pour la participation du citoyen à la gestion de l'environnement

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a été créé en décembre 1978 à l'occasion de modifications substantielles à la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2). Ces modifications visaient notamment à associer les citoyens à la défense de la qualité de l'environnement et à renforcer les mesures de prévention.

Ainsi, depuis la création du Bureau, la population peut s'informer sur les répercussions de certains projets susceptibles de détériorer l'environnement et peut participer à la prise de décision en matière de protection de l'environnement. De fait, les modifications à la Loi obligent les promoteurs de certains projets à se soumettre à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement avant d'obtenir l'approbation du gouvernement du Québec pour mettre un projet à exécution.

La liste des projets qui doivent faire l'objet d'une étude d'impact est fournie dans la section II du Règlement général relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement. À titre d'exemple, on peut signaler des aménagements de routes et de lignes de transport d'électricité, des constructions de barrages, des projets de dragage, des dénivellations de rivières ou de lacs, des implantations d'aéroports, etc.

1.1 Nature et composition du Bureau

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme permanent qui relève du ministre de l'Environnement tout en étant distinct du ministère de l'Environnement. Au sens de la loi, le Bureau est composé d'au plus cinq membres dont un président et un vice-président. Les membres, appelés commissaires, sont nommés par le Gouvernement pour un mandat d'une durée maximale de cinq ans. Ce mandat peut toutefois être renouvelé. Lorsque les besoins le justifient, le Bureau peut s'adjoindre des membres additionnels. Ils sont alors nommés par le Gouvernement pour une période limitée correspondant au temps alloué pour une audience publique ou une enquête en particulier.

La loi précise le statut des commissaires. Ils possèdent, pour les fins des enquêtes qui leur sont confiées, les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la Loi des commissions d'enquête (L.R.Q., c. C-37).

1.2 Champ d'intervention

Le Bureau agit exclusivement sur mandat du ministre de l'Environnement. Son intervention est prévue par deux articles de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Selon l'art. 6.3, le Bureau a pour fonction d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement; il doit faire rapport au ministre de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il a faite du dossier en cause. Les questions susceptibles de faire l'objet d'enquêtes touchent toute question relative à la qualité de l'environnement, à la discrétion du ministre.

La très grande majorité des actions du Bureau découlent de l'art. 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Le rôle du Bureau et des autres agents concernés est précisé par le Règlement général relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement, adopté par le Gouvernement en décembre 1980. Le Bureau est, dans le cadre, autorisé à intervenir à des fins d'information, de consultation, d'audience et d'enquête.

1.3 Un rôle de prévention et de consultation

Le processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement est une démarche de planification qui vise un objectif de prévention. Dans le cadre de cette démarche, le Bureau assume un rôle de consultation auprès du public, d'audience et d'enquête.

1.3.1 Étapes précédant l'intervention du Bureau

Dès qu'un promoteur décide de réaliser un projet, il dépose un avis de projet auprès du ministre de l'Environnement. Cet avis, décrivant la nature du projet et les travaux à concevoir, marque le début de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Le ministre indique alors au promoteur, dans une directive ministérielle, les

paramètres de l'étude d'impact que ce dernier ou son consultant doit réaliser.

Une fois que le ministre de l'Environnement a reçu l'étude d'impact préparée par le promoteur et qu'il la juge recevable, il confie au Bureau le mandat de la rendre publique et d'informer le public. Quant au promoteur, il doit remplir certaines obligations en matière d'information. D'abord, il doit diffuser deux avis publics dans la ou les régions où le projet est susceptible d'être réalisé, ainsi qu'à Montréal et à Québec puis, il a à transmettre un résumé de l'étude d'impact à toutes les municipalités dans les limites desquelles il a l'intention d'exécuter son projet.

1.3.2 Période d'information et de consultation publiques

Le Bureau intervient dans le processus lors de la période d'information et de consultation publiques. Son travail consiste à déposer le dossier de l'étude d'impact dans ses locaux permanents ouverts au public à Québec et à Montréal, ainsi que dans la ou les régions touchées par le projet. Par la suite, il informe la population des endroits où le dossier peut être consulté et renseigne les personnes sur la nature du projet. Le Bureau informe également le public sur la procédure d'évaluation et d'examen des impacts et sur la démarche à suivre pour demander une audience publique.

À ces fins, divers moyens sont utilisés: communiqués de presse, affichage, conférences de presse, séances d'information, etc. La nature des moyens varie selon l'ampleur du projet et la dimension du territoire concerné. Dans certains cas, le Bureau offre aussi des services d'appoint: constitution d'une documentation complémentaire au dossier; identification de personnes-ressources aptes à aider les groupes et individus dans leur recherche; présence occasionnelle d'un analyste ou d'un agent d'information du Bureau dans la région touchée par le projet.

Au terme de la période d'information et de consultation publiques, période qui dure généralement 45 jours, le Bureau transmet une note au ministre de l'Environnement pour lui signaler tout commentaire significatif reçu. Si aucune demande d'audience n'a été acheminée au ministre, le rôle du Bureau dans le projet est terminé.

Toutefois, en vertu de l'art. 31.5 du Règlement général sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, le Bureau se charge aussi de transmettre à l'initiateur du projet et à ceux qui ont soumis des représentations, une copie du décret relatif à la demande de certificat d'autorisation.

1.3.3 Audience publique

Lorsqu'une audience publique est demandée dans le délai réglementaire et que le ministre ne juge pas cette demande frivole, il confie au Bureau le mandat de tenir enquête et audience. Le président du Bureau forme alors une commission qui travaillera spécifiquement sur le projet. Celle-ci dispose d'un délai maximum de quatre mois pour tenir l'enquête et l'audience et remettre son rapport.

Conformément aux règles de procédure (décret 3735-80), l'audience publique se déroule en deux parties, séparées par un délai minimum de 21 jours.

Lors de la première partie de l'audience, le promoteur présente son projet à la commission et au public et fait ressortir les principaux éléments contenus dans son étude d'impact. De plus, il répond aux questions des citoyens et des commissaires de façon à leur permettre d'approfondir leur connaissance du projet et, en particulier, ses effets possibles sur le milieu environnant. La commission peut convoquer à l'audience toute personne dont elle considère le témoignage nécessaire.

Lors de la deuxième partie de l'audience, les commissaires recueillent les commentaires et les opinions d'intervenants sur le projet. Les personnes ont deux moyens de faire connaître leur point de vue, soit sous forme de mémoire écrit, déposé quatre jours avant la reprise de l'audience, soit en intervenant oralement.

1.3.4 Rédaction et diffusion du rapport d'audience

L'audience et l'enquête terminées, la commission rédige, à l'intention du ministre de l'Environnement, un rapport comprenant la synthèse des opinions exprimées ainsi que les constatations et l'analyse qu'elle fait du projet.

La Loi sur la qualité de l'environnement stipule que tous les rapports d'enquête et d'audience du Bureau sont rendus publics par le ministre de l'Environnement dans les 60 jours suivant leur réception; le ministre peut toutefois décider de les rendre publics avant que ce délai ne soit écoulé.

1.3.5 Les suites du rapport

Lorsque le rapport de la commission est rendu public, le rôle du Bureau dans le dossier est terminé. Il appartient au ministre de l'Environnement de prendre connaissance du contenu du rapport et de transmettre ses recommandations au Conseil des ministres qui prend la décision finale. Cette décision, qui peut être prise par tout comité de ministres dont fait partie le ministre de l'Environnement, et

auquel le Gouvernement délègue ce pouvoir, peut être d'autoriser le projet tel que déposé par le promoteur, d'imposer des modifications ou des conditions à sa réalisation ou de refuser le projet.

Toutefois, comme c'est le cas au terme d'une période d'information et de consultation qui n'est pas suivie d'une audience ou d'une enquête, le Bureau assume aussi la tâche de communiquer à l'initiateur du projet et à ceux qui ont soumis des représentations une copie du décret relatif à la demande de certificat d'autorisation.

2. Organisation et fonctionnement

2.1 Rôle des commissions

Lorsque le ministre confie au Bureau un mandat d'audience ou d'enquête, le président du Bureau forme la commission qui sera chargée de l'exécution du mandat. Bien que le nombre de commissaires puisse varier, une commission est habituellement composée de trois membres dont deux commissaires permanents du Bureau et un commissaire ad hoc. Pour assurer la direction de chaque commission et pour présider les séances publiques, le président du Bureau désigne un commissaire responsable couramment appelé président de commission. Les membres de la commission sont les signataires du rapport. Le rapport de la commission constitue le rapport du Bureau.

2.2 Collaboration du personnel

Le Bureau dispose d'un effectif de 17 personnes pour remplir les mandats qui lui sont confiés et pour assurer le fonctionnement et la gestion. De ce nombre, 12 personnes fournissent une collaboration technique, scientifique et administrative au président et aux diverses commissions d'enquête et d'audience.

2.3 Organigramme

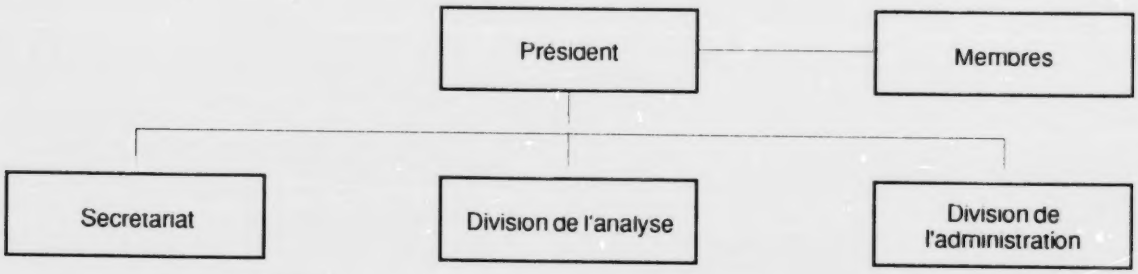

Membres	Président	André Beauchamp
	Vice-président	Jean-René Côté[1]
	Commissaires	Florent Poirier Luc Ouimet
Secrétariat	Secrétaire général du Bureau	Jean-Paul Sabourin
	Agente d'information	Éliane de Nicolini[3]
	Technicienne en information	Lorraine Daoust
	Techniciennes en documentation	Éliane Moisan[2] Constance Métivier[3]
	Secrétaire du président	Réjane De Lottinville
	Secrétaire principale	Ginette Moreau
	Agente de bureau	Andrée Guérard
	Agentes de secrétariat	Joanne Daigle[2] Lucille Pillière
Division de l'analyse	Agents de recherche et de planification socio-économique	Pierre Auger Pierre Chevalier Normand Dupont Robert Lapalme Yves LeBlanc
	Secrétaire	Jacqueline Cantin[2]
Division de l'administration	Attaché d'administration	Christian Gagnon[3]
	Technicien en administration	André Desgagnés

1 M. Jean-René Côté est entré en fonction le 2 juin 1986.
2 Postes occasionnels.
3 Mutations en cours d'année.

Membres additionnels

Conformément à l'art. 6.2. (section 11A) de la loi, des membres additionnels peuvent être nommés pour une période déterminée. Au cours de l'exercice 1986-1987, trois commissaires ont été nommés à ce titre:

André Charbonneau (du 26 février au 26 juin 1986)
Pierre Quesnel (du 8 décembre au 8 avril 1987)
Michel Gariépy (du 8 décembre au 8 avril 1987)

2.4 Sommaire des effectifs et des ressources financières au 31 mars 1987

A — Le sommaire des effectifs

Catégorie	Personnes en fonction	Postes vacants	Postes autorisés
Membres	4	1	5
Cadre	1		1
Professionnels	5½		5
Techniciens	1½		2
Bureau	4		4
Total	**16**	**1**	**17**
Postes occasionnels	4		4

B — Les ressources financières

Catégorie	Fonds utilisés[1]
Traitements, salaires et allocations	701,9
Traitements pour postes occasionnels	77,6
Frais de déplacement	89,7
Services professionnels	172,2
Entretien et réparations	1,6
Loyer	5,9
Achat de fournitures	19,4
Dépenses de capital	6,9
Autres dépenses	0,1
Total	**1 075,3**

1 En milliers de dollars

3. Réalisations

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (B.A.P.E.) a traité, en 1986-1987, deux dossiers d'audiences, un dossier d'enquête et vingt-et-un dossiers d'information. Parmi les projets soumis au B.A.P.E. entre le 1er avril 1986 et le 31 mars 1987, dix projets ont fait l'objet de décrets.

D'autre part, cinq décrets ont été émis pour des projets émanant de l'exercice financier de 1985-1986:

— contournement ouest de Joliette, route 343;

— dragage d'entretien aux installations portuaires d'Alcan à La Baie et d'élimination des déblais dans la Baie des Ha!Ha!

— réfection de l'émissaire d'eaux usées de l'usine de pâtes et papiers C.I.P. de Matane;

— reconstruction de la route 112, entre l'autoroute 30 et la rivière L'Acadie;

— stabilisation des berges du lac Saint-Jean.

Finalement, un décret a été émis pour un projet émanant de l'exercice financier 1984-1985:

— prolongement de l'autoroute 73 sud (Beauce) tronçon de Sainte-Marie à Saint-Joseph-de-Beauce.

La Commission siégeant sur le projet de réaménagement de la route 116, tronçon Princeville/Plessisville, a procédé, en deuxième partie d'audience, à l'audition des mémoires. Le président de la Commission a remis le rapport au ministre de l'Environnement le 26 juin 1986.

Au 31 mars, le projet de ligne à courant continu à ± 450 kV Radisson — Nicolet — Des Cantons (section en territoire non couvert par la Convention de la baie James et du Nord québécois) terminait la phase de participation du public et en était à la dernière étape, soit celle de la rédaction du rapport des commissaires. Le document sera remis au ministre le 8 avril 1987.

À la toute fin du mois de mars 1987, le Bureau a reçu le mandat de tenir une enquête sur le projet de câbles sous-marins de relève à l'île aux Coudres. La période d'information se terminait le 12 juin 1986 et des membres de l'organisation écologique Greenpeace ainsi qu'une personne à titre individuel avaient présenté une demande d'audience dans les délais prévus.

3.1 Périodes d'information et de consultation publiques

Liste des projets qui ont fait l'objet d'une période d'information, mais qui n'ont pas donné lieu à la tenue d'une audience publique:

— construction d'un émissaire d'eaux usées pour Rimouski, Rimouski-Est et Pointe-au-Père;

— implantation de voies auxiliaires sur la route 155 dans la municipalité de Lac-Bouchette;

— installation d'un câble sous-marin pour l'alimentation de l'île Verte;

— endiguement du lac des Italiens près de la ville de La Pocatière;

— réaménagement de l'échangeur de l'autoroute 15 à Mirabel;

— prolongement de la piste de l'aéroport de la ville de Thetford-Mines;

— reconstruction de la route 132 entre Sainte-Florence et Causapscal;

— aménagement du marais du lac Noir près de Tourville (comté de l'Islet);

— élargissement du chemin de la Croche de la municipalité de la Haute-Mauricie;

— amélioration du chemin forestier « Rivière Mistassini » de la Donohue Saint-Félicien inc.;

— construction d'un aéroport à Saint-Bruno-de-Guigues à proximité de Ville-Marie;

— construction d'une section de l'autoroute 19 entre l'autoroute 440 et le boulevard Dagenais à Laval;

— bouclage au poste Jacques-Cartier à 735-315 kV des lignes à 315 kV Lanaudière-Laurentides et Bout-de-l'Île-Laurentides;

— agrandissement de la marina Lord Reading Yacht Club de Beaconsfield;

— construction d'une aérogare et prolongement de la piste de l'aéroport de Saint-Georges (comté de Beauce-Sud);

— prolongement de l'autoroute 5 entre les localités de Tenaga et Wakefield au nord de Hull;

— construction d'une conduite de refoulement et d'un émissaire des eaux usées traversant la rivière Chaudière à Sainte-Marie (comté de Beauce-Nord);

— rehaussement du profil d'un tronçon du chemin Davidson dans le Pontiac;

— dragage de la rivière Saint-Charles dans le secteur Marie-de-l'Incarnation (ville de Québec);

— creusage et redressement de la rivière Saint-Athanase est, péninsule de Manicouagan;

— construction d'un échangeur sur l'autoroute 10 à Fleurimont en Estrie.

3.1.1 Construction d'un émissaire d'eaux usées pour Rimouski, Rimouski-Est et Pointe-au-Père

Ces trois municipalités projettent la construction d'un émissaire pour évacuer les eaux usées de l'usine d'épuration. L'émissaire drainerait les étangs aérés de Rimouski-Est, passerait sous la rivière Poirier, emprunterait la rue du fleuve et bifurquerait au nord à travers la pointe Pouliot.

Par la suite, la conduite serait enfouie dans une tranchée et recouverte de béton pour la partie aquatique, ou solidement ancrée au fond à son extrémité.

Selon des études faites pour le compte des promoteurs, les impacts négatifs se feraient sentir surtout pendant les travaux: augmentation du bruit, éloignement de la faune avienne, non accès au site pour les activités récréatives, perturbation des eaux et de certaines espèces aquatiques dans le secteur à draguer ou à dynamiter.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 2 octobre 1984.
- Directive ministérielle concernant l'étude d'impact à réaliser: 22 mars 1985.
- Dépôt de l'étude d'impact: 15 août 1985.
- Avis de recevabilité: avril 1986.
- Étude d'impact rendue publique: 22 mai 1986.

La période d'information

La période d'information statutaire relative au projet d'émissaire s'est déroulée du 22 mai au 5 juillet 1986.

En plus de renseigner sur ce projet les médias, municipalités, groupes ou organismes les plus susceptibles d'être intéressés par la diffusion d'un premier communiqué de presse, le B.A.P.E. a émis un deuxième communiqué en région et a utilisé le babillard électronique d'un câblodistributeur pour annoncer à la population locale que l'étude d'impact, son résumé, un rapport réalisé par la Direction des études du milieu aquatique du ministère de l'Environnement et d'autres documents connexes pouvaient être consultés à Pointe-au-Père et à Rimouski-Est.

Les préoccupations exprimées

Le Conseil régional de l'environnement de l'est du Québec (CREEQ) a adressé au ministre une requête d'audience.

Le CREEQ se disait préoccupé par l'état des rejets de deux institutions, avant que ceux-ci ne joignent le réseau municipal et le contrôle de la qualité de l'effluent à la sortie des étangs aérés.

D'autre part, un citoyen s'inquiétait, notamment, de l'impact des rejets du diffuseur sur la station de pompage du Centre de recherche en aquiculture de l'INRS-océanologie. Deux projets pourraient être menacés: un projet d'élevage commercial du homard et un centre fédéral d'interprétation maritime. Finalement le Service canadien de la faune a signalé l'importance du site de pointe Pouliot pour le canard Eider. Cette préoccupation soulevée par son représentant mentionnait que ce site, le sixième en importance, servait à nourrir et élever les jeunes nichées de cette sauvagine.

Au 31 mars 1987, la demande d'audience restait en suspens.

3.1.2 Implantation de voies auxiliaires sur la route 155 dans la municipalité de Lac-Bouchette

Parce que le niveau de circulation dépassait la capacité de la route 155 et afin d'éviter des pentes critiques qui imposaient aux camions des réductions de vitesse importantes, le ministère des Transports prévoyait implanter des voies auxiliaires sur cette route.

Le projet consistait à construire des voies pour la circulation lente, et cela sur deux tronçons distincts de la route. Le premier tronçon, situé à environ quinze kilomètres au sud de Lac-Bouchette, couvre une distance de trois kilomètres. Le second tronçon se trouve à une dizaine de kilomètres au sud du premier et s'étend sur deux kilomètres.

Parmi les impacts négatifs suscités par ce projet, on a noté l'expropriation d'une dizaine de propriétés privées et la traversée de six ruisseaux dont un en particulier servirait à la reproduction de la truite mouchetée. Par contre l'amélioration de la nouvelle voie de circulation augmenterait la sécurité des usagers.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 15 juillet 1982.

- Directive ministérielle: 17 février 1983.
- Dépôt de l'étude d'impact: novembre 1985.
- Avis de recevabilité: février 1986.
- Étude d'impact rendue publique: 2 juin 1986.

La période d'information

La période d'information prescrite par le Règlement général relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts s'est tenue du 2 juin au 16 juillet 1986. L'étude d'impact et les autres documents ont été déposés pour consultation au bureau municipal de Lac-Bouchette et au bureau de la M.R.C. du Domaine-du-Roy, à Roberval.

Pour rendre le projet public, un communiqué de presse a été envoyé aux médias ainsi qu'aux groupes et aux personnes les plus susceptibles d'être intéressés par ce dernier. De plus, des affiches rappelant l'accessibilité du dossier ont été placées dans différents endroits publics.

L'autorisation

Le décret autorisant le projet du ministère des Transports a été émis le 10 décembre 1986.

3.1.3 Installation d'un câble sous-marin pour l'alimentation électrique de l'île Verte.

Afin de remplacer un câble sous-marin qui, selon Hydro-Québec, montrait des signes de défaillance, la société d'État proposait l'installation d'un nouveau câble de 7,2 kilovolts reliant l'île Verte à la rive sud du Saint-Laurent.

L'étude environnementale réalisée par le promoteur soulignait l'altération de l'habitat de la faune ailée et aquatique dans ce secteur. Les impacts humains du projet pourraient se faire sentir au niveau sonore et visuel.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 5 juin 1984.
- Directive du ministre concernant l'étude d'impact à réaliser: 5 septembre 1984.
- Dépôt de l'étude d'impact: 6 décembre 1985.
- Avis de recevabilité: 22 mai 1986.
- Étude d'impact rendue publique: 12 juin 1986.

La période d'information

La période d'information réglementaire de 45 jours a été tenue du 12 juin au 26 juillet 1986. Afin de rendre accessible la documentation pertinente, l'étude d'impact et les autres documents, le Bureau a ouvert, en plus de ses locaux permanents de Québec et de Montréal, trois autres centres. Le public pouvait se présenter aux bureaux municipaux de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et de Saint-Georges-de-Cacouna, ainsi qu'à la M.R.C. de Rivière-du-Loup.

Pour informer la population du dépôt des documents, le Bureau a diffusé un communiqué de presse aux différents médias ainsi qu'aux personnes et organismes susceptibles d'être intéressés.

Les préoccupations exprimées

L'analyste du Bureau, M. Robert Lapalme, a reçu les doléances des membres d'une famille concernant la correction du tracé du parcours de la ligne qui devait longer leur terrain.

L'autorisation

Le Conseil des ministres a autorisé le projet par décret le 5 novembre 1986.

3.1.4 Endiguement du lac des Italiens près de la ville de La Pocatière

La ville de La Pocatière proposait, pour des fins d'approvisionnement en eau, la construction d'une digue à l'exutoire du lac des Italiens qui devait constituer une réserve supplémentaire de 350 000 m³ d'eau.

Le principal impact positif du projet serait d'améliorer la capacité d'approvisionnement en eau potable. Par contre, durant les cinq prochaines années, la qualité de l'eau du réservoir risquerait de se détériorer. De plus, le lac subirait sur son pourtour une perte de 10 hectares de couvert forestier.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 28 août 1985.
- Directive ministérielle concernant l'étude d'impact à réaliser: 24 janvier 1986.
- Dépôt de l'étude d'impact: 21 mars 1986.
- Avis de recevabilité: 23 mai 1986.
- Étude d'impact rendue publique: 2 juillet 1986.

La période d'information

Le ministre de l'Environnement a confié au Bureau le mandat de rendre publique l'étude d'impact sur ce projet dès le 2 juillet 1986. La période d'information s'est échelonnée jusqu'au 15 août de la même année.

Le Bureau a informé la population de ce projet au moyen d'un communiqué envoyé aux différents médias et intervenants du milieu. De plus, pour

faciliter l'accès et la consultation de l'étude d'impact, le Bureau a ouvert un centre d'information à l'Institut de technologie agricole de La Pocatière.

L'analyste du Bureau, M. Pierre Auger, s'est rendu sur les lieux afin de visiter le site du projet. Il a également rencontré, au centre d'information de l'Institut de technologie agricole (ITA) de La Pocatière, plusieurs personnes préoccupées par la mauvaise qualité de l'eau potable de la ville.

Les préoccupations exprimées

Plusieurs personnes préoccupées par la mauvaise qualité de l'eau potable de la ville se sont intéressées au projet.

L'autorisation

Le décret relatif au projet a été émis par le Conseil des ministres en septembre 1986.

3.1.5 Réaménagement de l'échangeur de l'autoroute 15 à Mirabel

Le ministère des Transports (M.T.Q.) proposait le redressement de la rivière Mascouche sur une distance de 795 mètres ce qui aurait permis de corriger les déficiences géométriques d'un échangeur de l'autoroute 15 à Mirabel et d'assurer, en conformité avec l'engagement du Gouvernement, une desserte adéquate à l'usine de Bell Helicopter. Les effets négatifs et positifs du projet, selon l'étude d'impact, touchaient particulièrement la modification des régimes hydraulique et morphosédimentologique ainsi que l'expropriation de terres agricoles, d'une résidence et d'une industrie. Par contre, le lit abandonné de la rivière, une fois rempli, aurait amené la rétrocession de terrains cultivables.

- Avis de projet soumis au ministre de l'Environnement: 20 juillet 1984.
- Directive ministérielle: 14 février 1985.
- Dépôt de l'étude d'impact: 15 mai 1986.
- Avis de recevabilité: juillet 1986.
- Étude d'impact rendue publique: 18 août 1986.

La période d'information

L'étude d'impact, son résumé et d'autres documents relatifs au projet ont été déposés pour consultation par la population au bureau de la municipalité de Mirabel.

Le dossier était disponible pour consultation du 18 août au 1er octobre 1986. Un communiqué de presse a été diffusé à cet effet aux médias, groupes, organismes et personnes les plus susceptibles d'être intéressés.

Les préoccupations exprimées

Six personnes sont venues rencontrer l'analyste du Bureau, M. Pierre Chevalier, lors de sa visite sur les lieux. Des inquiétudes, quant au réaménagement de l'échangeur, ont alors été exprimées par les résidents.

Pour deux autres résidents, les lenteurs administratives de la Société immobilière du Canada (Mirabel) ltée (SICML) concernant la rétrocession de terrain étaient un objet de frustration. Finalement, une pétition a été signée par quinze propriétaires de la rue Charles s'opposant au changement de vocation de cette artère puisque les modifications proposées par le promoteur risquaient d'altérer leur qualité de vie. Pour cette raison, un citoyen a demandé, au nom de ces propriétaires, la tenue d'une audience publique. Au 31 mars 1987, le ministre ne s'était pas prononcé sur ce dossier.

3.1.6 Prolongement de la piste de l'aéroport de la ville de Thetford-Mines

La ville de Thetford-Mines prévoyait agrandir son aéroport afin de promouvoir le développement économique régional en permettant à des aéronefs commerciaux d'utiliser en toute sécurité la seule piste de l'aéroport.

Le prolongement de cette piste à 1 370 m et son élargissement à 30 m devaient requérir, entre autres travaux, du déboisement sur les lots 14 et 15, la construction d'une voie d'accès, du remblai-déblai, du drainage, de la stabilisation de pentes et l'installation d'équipements de navigation et de communication.

Le promoteur a signalé quatre impacts principaux sur l'environnement durant la phase construction et trois autres une fois la piste complétée. C'était, dans un premier temps, l'accroissement sensible du trafic routier, l'incidence du déblai-remblai sur la nappe d'eau souterraine, les possibilités de heurter la faune terrestre, le déboisement, le décapage du sol et la cessation d'une partie de l'exploitation commerciale de sapins de Noël. Dans un deuxième temps, les principaux impacts concernaient la possibilité de déversements accidentels provenant du parc à carburant, l'augmentation du bruit et la perturbation de la faune ailée.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 15 avril 1985.
- Directive ministérielle concernant l'étude d'impact à réaliser: 26 novembre 1985.

- Dépôt de l'étude d'impact: 6 mars 1986.
- Avis de recevabilité: juin 1986.
- Étude d'impact rendue publique: 20 août 1986.

La période d'information

La période d'information a eu lieu du 20 août au 3 octobre 1986.

Le Bureau a alors déposé, pour une période de quarante-cinq jours, l'étude d'impact et les autres documents au bureau local du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de Thetford-Mines ainsi qu'au bureau local de Communication-Québec.

Les médias, groupes et personnes susceptibles d'être intéressés par le projet ont recu un communiqué de presse.

L'autorisation

La ville de Thetford-Mines a vu son projet autorisé par décret, le 28 janvier 1987.

3.1.7 Reconstruction de la route 132 entre Sainte-Florence et Causapscal

Afin d'augmenter la sécurité et le confort des utilisateurs de la route 132, le ministère des Transports proposait une nouvel alignement du tracé de la route existante et l'élargissement de son emprise sur une distance de 7,2 kilomètres.

Selon le promoteur, le projet aurait eu des effets à la fois positifs et négatifs. En plus d'une diminution du bruit en raison de l'éloignement de plusieurs résidences du centre de la future route, il pourrait y avoir des effets bénéfiques sur le plan commercial et touristique. Par contre, le projet amènerait des répercussions sur le patrimoine architectural, une diminution de la qualité visuelle et la perte d'une végétation riveraine de qualité.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 2 novembre 1981.
- Directive ministérielle concernant l'étude d'impact à réaliser: 15 avril 1982.
- Dépôt de l'étude d'impact: 23 août 1985.
- Avis de recevabilité: avril 1986.
- Étude d'impact rendue publique: 22 août 1986.

La période d'information

Cette période de consultation publique statutaire s'est tenue du 22 août au 5 octobre 1986.

Afin que la population concernée puisse prendre connaissance de l'étude d'impact et des documents qui s'y rattachaient, un communiqué de presse a été diffusé aux médias ainsi qu'aux groupes ou personnes susceptibles d'être intéressés par ce projet. Tous les documents ont été déposés dans des lieux publics, soit aux bureaux municipaux de Causapscal, de Sainte-Florence et de la M.R.C. de la Matapédia à Amqui. De plus, le Bureau a utilisé le babillard électronique d'un câblodistributeur pour transmettre les coordonnées des centres de consultation.

Les préoccupations exprimées

Les gens qui ont consulté le dossier ou qui ont rencontré l'analyste du Bureau, M. Normand Dupont, se souciaient surtout de l'impact du projet envers leurs propriétés, de changement du tracé de la route et de l'amélioration d'aménagements pour les exploitations agricoles.

L'autorisation

Le Conseil des ministres a émis le décret concernant la réalisation de ce projet le 11 mars 1987.

3.1.8 Aménagement du marais du lac Noir près de Tourville (comté de l'Islet)

Le promoteur, Canards Illimités Canada, projetait d'abaisser le niveau d'eau du lac Noir afin de rétablir un couvert végétal de qualité qui serait bénéfique particulièrement à la sauvagine. Pour ce faire le promoteur voulait procéder, sur une distance de 750 m, au creusage du ruisseau qui servait d'exutoire au lac, tout en installant une digue avec une structure de contrôle.

Selon le promoteur, la baisse du niveau de l'eau diminuerait la superficie du lac de moitié et perturberait les composantes aquatiques du milieu. De plus, le déboisement du chemin d'accès et l'excavation des canaux affecteraient la qualité de l'eau du lac et du ruisseau ainsi que la flore et la faune qui y habitent. Par contre, ces travaux qui créeraient un milieu plus riche pour la faune avienne, favoriseraient en même temps, les activités d'éducation et d'interprétation.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: avril 1984.
- Directive ministérielle concernant l'étude d'impact à réaliser: 5 septembre 1984.
- Dépôt de l'étude d'impact version préliminaire: 7 février 1986.

- Avis de recevabilité: 27 mars 1986.
- Dépôt de l'étude d'impact version officielle: 22 avril 1986.
- Étude d'impact rendue publique: 25 août 1986.

La période d'information

À compter du 25 août et jusqu'au 8 octobre 1986, l'étude d'impact, son résumé et d'autres documents reliés au dossier pouvaient être consultés par la population aux bureaux municipaux de Tourville et de la M.R.C. de L'Islet à Saint-Jean-Port-Joli.

Pour informer les personnes intéressées, les groupes, les municipalités et les médias, un communiqué a été diffusé. L'analyste du Bureau, M. Pierre Auger, s'est rendu sur place pour prendre connaissance du site du projet. De plus, des affiches ont été placées dans différents lieux publics pour annoncer la période de consultation.

L'autorisation

Le Conseil des ministres a émis un décret d'autorisation concernant la réalisation de ce projet le 7 janvier 1987.

3.1.9 Élargissement du chemin de la Croche de la municipalité de la Haute-Mauricie

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) se proposait d'élargir les accotements du chemin de la Croche, situé au nord de La Tuque. Le promoteur voulait y poser des glissières de sécurité et éviter ainsi, suite à une fausse manoeuvre, la chute de véhicules dans les plans d'eau qui bordent le chemin.

Selon le promoteur, le principal impact permanent biophysique serait la perte d'habitats potentiels pour la faune, suite aux remblayages d'une partie des étangs et d'une section de la rivière Bostonnais. D'autre part, le promoteur indiquait que le principal impact permanent humain serait positif, puisqu'il s'agissait de l'amélioration de la sécurité des usagers du chemin.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 19 décembre 1984.
- Directive ministérielle concernant l'étude d'impact à réaliser: 1er mai 1985.
- Dépôt de l'étude d'impact: 14 mars 1986.
- Avis de recevabilité: juin 1986.
- Étude d'impact rendue publique: 27 août 1986.

La période d'information

Le ministre de l'Environnement a mandaté le Bureau de rendre public ce projet le 27 août 1986. La période d'information, d'une durée de 45 jours, s'est terminée le 10 octobre 1986.

Le dossier a été mis à la disposition du public au bureau de la M.R.C. du Haut-Saint-Maurice et au bureau municipal de Haute-Mauricie. L'analyste du Bureau, M. Yves LeBlanc, s'est rendu sur les lieux rencontrer les responsables des deux centres locaux de consultation.

Cette période d'information a été annoncée aux médias, aux groupes et aux personnes susceptibles d'être intéressés par l'émission d'un communiqué de presse.

L'autorisation

Le décret autorisant ce projet a été émis par le Conseil des ministres, le 4 février 1987.

3.1.10 Amélioration du chemin forestier « Rivière Mistassini » de la Donohue Saint-Félicien inc.

Le promoteur proposait, sur une section de 2,6 kilomètres, le redressement de neuf courbes consécutives du chemin forestier Rivière Mistassini . En refaisant aussi quatre ponceaux du chemin, la compagnie Donohue voulait le rendre fiable et plus conforme aux normes du ministère de l'Énergie et des Ressources.

Les impacts les plus importants étaient reliés à l'installation de quatre ponceaux et à deux empiètements de la rivière. Selon le promoteur, l'occupation de la rivière, bien que permanente, ne détruirait pas d'habitats et les risques de dégradation ultérieure devaient être réduits si les travaux étaient réalisés correctement.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 13 juin 1985.
- Directive ministérielle concernant l'étude d'impact à réaliser: 1er octobre 1985.
- Dépôt de l'étude d'impact: 13 novembre 1985.
- Avis de recevabilité: juin 1986.
- Étude d'impact rendue publique: 29 août 1986.

La période d'information

Le dossier a été mis à la disposition du public du 29 août au 12 octobre 1986. Les personnes intéressées à consulter les documents pouvaient se rendre au bureau de la M.R.C. de Maria-Chapdeleine et au bureau municipal de Girardville.

Un communiqué de presse émis par le B.A.P.E. a fait part de la durée statutaire de la période d'information aux médias, aux groupes et aux personnes susceptibles d'être intéressés par le projet.

L'autorisation

Le décret autorisant ce projet a été émis par le Conseil des ministres le 18 mars 1987.

3.1.11 Construction d'un aéroport à Saint-Bruno-de-Guigues, à proximité de Ville-Marie.

La Corporation de développement économique du Témiscamingue projetait la construction d'un aéroport près de Ville-Marie afin de réduire l'isolement des Témiscamiens, d'améliorer les services aériens d'urgence et de favoriser le développement des activités économiques de la région.

Selon une étude d'impact réalisée par le promoteur, l'aéroport pourrait s'avérer l'élément moteur d'une croissance économique et démographique. Par contre, la dégradation locale de la qualité des eaux de surface, la perte d'habitats fauniques due au déboisement et le risque de collisions avec les bernaches étaient autant d'impacts négatifs prévus sur l'environnement. Suivraient enfin l'expropriation de propriétés et l'augmentation du trafic routier et du bruit.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 17 août 1984.
- Directive ministérielle concernant l'étude d'impact à réaliser: 2 novembre 1984.
- Dépôt de l'étude d'impact: 30 septembre 1985.
- Avis de recevabilité: novembre 1985.
- Étude d'impact rendue publique: 2 septembre 1986.

La période d'information

Cette activité s'est tenue du 2 septembre au 16 octobre 1986. Le B.A.P.E. a informé, à l'aide d'un communiqué, les médias, les groupes, les municipalités et les personnes susceptibles d'être intéressés, du dépôt du dossier dans ses locaux permanents de Québec et de Montréal. De plus, les documents étaient accessibles aux bureaux municipaux de Saint-Bruno-de-Guigues et de Ville-Marie.

Des posters ont été affichés dans différents lieux publics pour annoncer la période de consultation. L'analyste du Bureau, M. Pierre Auger, s'est rendu sur place. Lors de sa visite, on lui souligna le scepticisme de la population face à la réalisation du projet.

L'autorisation

Un décret émis par le Conseil des ministres a autorisé la réalisation du projet le 10 décembre 1986.

3.1.12 Construction d'une section de l'autoroute 19 entre l'autoroute 440 et le boulevard Dagenais à Laval.

Le ministère des Transports projetait la construction, sur une longueur de 2,9 kilomètres, d'une section de l'autoroute 19. Les objectifs du promoteur étaient la construction d'un lien routier efficace qui aurait réglé les problèmes de circulation rencontrés à l'échangeur des autoroutes 440 et 19.

Ce projet comportait des impacts à la fois positifs et négatifs. Le promoteur assurait l'amélioration du réseau routier mais, également, provoquait l'augmentation du bruit, la perte de terres en culture et l'expropriation d'une serre.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 4 février 1985.
- Directive ministérielle concernant l'étude d'impact: 1er octobre 1985.
- Dépôt de l'étude d'impact: 30 mai 1986.
- Avis de recevabilité: août 1986.
- Étude d'impact rendue publique: 13 octobre 1986.

La période d'information

La diffusion d'un communiqué de presse par le Bureau a marqué le début de la période de consultation qui s'est échelonnée du 13 octobre au 26 novembre 1986. Les médias d'information, les municipalités, groupes, organismes et personnes susceptibles d'être intéressés par ce projet ont été ainsi informés du dépôt des documents à une bibliothèque de Laval, entre autres endroits.

Les préoccupations exprimées

Plusieurs personnes ont manifesté des inquiétudes quant au dézonage dans le secteur agricole, au bruit et à la protection des espaces verts.
Le porte-parole d'un groupe de citoyens a présenté une demande d'audience publique. Au 31 mars 1987, le ministre n'avait pas statué sur ce dossier.

3.1.13 Bouclage au poste Jacques-Cartier à 735-315 kV des lignes à 315 kV Lanaudière-Laurentides et Bout-de-l'Île—Laurentides

Pour satisfaire les besoins en énergie électrique de la région de Québec et des environs, Hydro-

Québec proposait de boucler deux lignes de transport à 315 kV, Lanaudière-Laurentides et Bout-de-l'Île—Laurentides, au poste Jacques-Cartier et d'ajouter à ce poste des équipements de transformation réduisant le courant électrique de 735 kV à 315 kV.

Parmi les impacts négatifs signalés dans l'étude du promoteur, la société d'État prévoyait une forte modification au paysage du chemin du Brûlé due à la présence de cinq lignes électriques parallèles. En contrepartie, la surface de l'emprise essouchée par le promoteur permettrait l'utilisation agricole de ce sol.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 16 novembre 1981.
- Directive ministérielle concernant l'étude d'impact à réaliser: 1er octobre 1982.
- Dépôt de l'étude d'impact: 24 avril 1986.
- Avis de recevabilité: juillet 1986.
- Étude d'impact rendue publique: 14 octobre 1986.

La période d'information

Les dates fixées pour la période d'information ont été du 14 octobre au 27 novembre 1986. Pour remplir son mandat, rendre disponible l'étude d'impact et en favoriser l'accès, le Bureau a ouvert quatre centres d'information dont deux étaient situés aux bureaux de la municipalité de Sainte-Jeanne-de-Pont-Rouge et de la M.R.C. de Portneuf.

Pour annoncer à la population le dépôt des documents, le B.A.P.E. a émis un communiqué qui a été diffusé aux médias, ainsi qu'aux groupes, aux organismes et aux personnes les plus susceptibles d'être intéressés.

Les préoccupations exprimées

L'analyste du Bureau, M. Pierre Chevalier, s'est rendu sur les lieux pour répondre aux questions des citoyens. Ces derniers s'interrogeaient surtout sur l'expropriation de leurs propriétés. D'autre part, un individu a fait ressortir des exigences à intégrer au décret. Ses demandes portaient sur la revégétation des abords du chemin du Brûlé.

L'autorisation

Le projet proposé par Hydro-Québec a été autorisé par décret le 4 mars 1987 par le Conseil des ministres.

3.1.14 Agrandissement de la marina Lord Reading Yacht Club de Beaconsfield

Le promoteur se proposait d'effectuer des travaux majeurs aux installations de sa marina, soit la réparation et l'extension des brise-lames qui auraient été alors en mauvais état. Le Club de Yacht voulait, de plus, changer l'orientation de l'entrée du bassin de la marina, afin de la protéger contre l'action des glaces printanières qui auraient occasionné des dommages.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 10 octobre 1985.
- Directive ministérielle concernant l'étude d'impact à réaliser: 28 février 1986.
- Dépôt de l'étude d'impact: 3 septembre 1986.
- Avis de recevabilité: 10 octobre 1986.
- Étude d'impact rendue publique: 31 octobre 1986.

La période d'information

Le Bureau a reçu le mandat d'informer les citoyens et la période de consultation du dossier s'est tenue du 31 octobre au 14 décembre 1986.

Un communiqué a été transmis aux médias, aux organismes, aux groupes et personnes susceptibles d'être intéressés par ce projet. L'étude d'impact et les documents inhérents au projet ont été mis à la disponibilité de tous au bureau municipal et à la bibliothèque de Beaconsfield.

3.1.15 Construction d'une aérogare et prolongement de la piste de l'aéroport de Saint-Georges (comté de Beauce-Sud)

En raison de certains problèmes de sécurité aérienne, la municipalité de Saint-Georges-de-Beauce projetait d'effectuer des travaux d'amélioration et de modernisation des infrastructures de son aéroport régional. Les travaux auraient porté notamment sur l'allongement de la piste et sur la construction d'une aérogare complète.

Selon le promoteur, les principaux impacts associés au projet avaient trait à la destruction d'habitats pour la faune et la flore locales, au bruit provoqué par les avions, à la présence d'un phare omnidirectionnel et, enfin, à la possibilité de déversement de carburant dans l'environnement. Par ailleurs, la réalisation de l'expansion de l'aéroport régional aurait eu un impact positif pour la région en termes de développement économique, d'activités de plein-air et de sécurité aéronautique.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 21 mars 1986.
- Directive ministérielle concernant l'étude d'impact à réaliser: 25 juin 1986.
- Dépôt de l'étude d'impact provisoire: 6 octobre 1986.
- Avis de recevabilité: décembre 1986.
- Dépôt de l'étude d'impact: 2 décembre 1986.
- Étude d'impact rendue publique: 23 janvier 1987.

La période d'information

Cette activité a débuté le 23 janvier 1987 pour se terminer le 8 mars 1987.

L'étude d'impact, son résumé et les autres documents inhérents à ce dossier ont été déposés aux bureaux locaux de Communication-Québec et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à Saint-Georges (comté de Beauce-Sud)

Un communiqué diffusé aux médias d'information, aux groupes, aux organismes et à tout individu susceptible d'être intéressés par le projet, annonçait la période de consultation.

L'analyste du Bureau, M. Pierre Auger, s'est rendu sur les lieux afin de visiter le site du projet et de rencontrer les personnes intéressées à obtenir des informations supplémentaires. Par la même occasion, une entrevue à la radio locale a été donnée.

Les préoccupations exprimées

Un citoyen, dans une lettre adressée au ministre, a mis en évidence une lacune de l'étude d'impact selon lui, soit la méconnaissance du milieu et de ses caractéristiques. De plus, l'intervenant a mentionné une option ignorée du promoteur, soit la relocalisation de l'aéroport.

3.1.16 Prolongement de l'autoroute 5 entre les localités de Tenaga et Wakefield au nord de Hull

En raison d'une circulation accrue depuis 1960 et d'un congestionnement croissant pendant la saison estivale, le ministère des Transports prévoyait prolonger l'autoroute 5 entre les localités de Tenaga et Wakefield. Le projet consistait en une autoroute à voies séparées d'une trentaine de mètres de largeur chacune. Ce projet comprenait aussi l'aménagement d'un belvédère sur le sommet de l'escarpement Burnet.

Selon le promoteur, le déboisement de l'emprise aurait constitué le principal impact biophysique du projet. De façon plus ponctuelle, le projet aurait des impacts négatifs sur les habitats fauniques, tout au long du tracé, sur l'aspect visuel et l'érosion du sol. Par contre, les résidents constateraient une nette amélioration de la circulation et une baisse de bruit le long de la route 105.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 11 septembre 1984.
- Directive ministérielle concernant l'étude d'impact à réaliser: 1er mai 1985.
- Dépôt de l'étude d'impact: 22 décembre 1986.
- Avis de recevabilité: février 1987.
- Étude d'impact rendue publique: 11 février 1987.

La période d'information a eu lieu du 11 février au 27 mars 1987 pour une durée statutaire de quarante-cinq jours.

L'étude d'impact, son résumé et les autres documents pertinents étaient disponibles à la population et un communiqué de presse a fait part du dépôt du dossier aux bureaux municipaux de La Pêche et de Hull-Partie-Ouest, (Old Chelsea) ainsi qu'à la bibliothèque municipale de Hull. Les médias, municipalités, groupes, organismes et les individus ont ainsi été sensibilisés. L'analyste du Bureau, M. Yves LeBlanc, s'est rendu sur les lieux pour apporter des informations complémentaires.

3.1.17 Construction d'une conduite de refoulement et d'un émissaire des eaux usées traversant la rivière Chaudière à Sainte-Marie (comté de Beauce-Nord)

La Société québécoise d'assainissement des eaux prévoyait la construction de deux conduites dans le lit de la Chaudière. Une première conduite devait acheminer les eaux usées du secteur ouest de la ville dans le réseau d'égout principal situé sur la rive droite de la Chaudière. De plus, la ville devait installer une conduite d'aqueduc destinée à alimenter le secteur ouest. Une deuxième conduite, soit un émissaire des eaux traitées au poste d'épuration, devait être construite sous le lit de la rivière un peu en amont de l'île aux Sapins et aboutir dans le chenal ouest de la Chaudière.

L'étude d'impact distinguait des effets biophysiques et humains. En phase de construction, les impacts négatifs mineurs étaient attribués à la qualité de l'eau de même qu'à la faune et à l'habitat aquatiques. En phase d'exploitation, le promoteur prévoyait des répercussions positives sur les activités récréatives.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 18 septembre 1985.

- Directive ministérielle: 24 janvier 1986.
- Dépôt de l'étude d'impact: 19 septembre 1986.
- Avis de recevabilité: janvier 1987.
- Étude d'impact rendue publique: 24 février 1987.

La période d'information

La période d'information a débuté le 24 février pour se poursuivre jusqu'au 9 avril 1987. En plus de diffuser un communiqué de presse aux différents médias et aux organismes, groupes ou personnes intéressés au projet, le Bureau a ouvert cinq centres de consultation où l'étude d'impact et les autres documents relatifs au dossier ont été déposés. Les centres locaux étaient situés à la bibliothèque municipale de Sainte-Marie-de-Beauce, au bureau de la M.R.C. de la Nouvelle-Beauce et au bureau municipal de Scott. Au 31 mars, la période de consultation publique était toujours en activité.

3.1.18 Rehaussement du profil d'un tronçon du chemin Davidson dans le Pontiac

Le chemin Davidson est une route collectrice située au sud de la route 148 et longeant le lac Coulonge. Le ministère des Transports projetait d'y effectuer des travaux de rehaussement du profil du chemin sur une distance de 845 mètres et d'y corriger une courbe dangereuse.

Selon le promoteur, les principaux impacts associés au projet avaient trait à la destruction de la végétation, à la perturbation de la circulation locale, aux problèmes d'accès aux propriétés le long du chemin et au bruit engendré par les travaux. Également, une modification de l'équilibre hydrologique aurait eu des conséquences importantes sur les écosystèmes d'un marécage.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 9 mai 1983.
- Directive ministérielle: 7 août 1984.
- Dépôt de l'étude d'impact: 5 novembre 1985.
- Avis de recevabilité: 22 janvier 1987.
- Étude d'impact rendue publique: 25 février 1987.

La période d'information

Du 25 février au 10 avril 1987, les gens intéressés pouvaient s'informer sur le projet et ses répercussions environnementales en consultant l'étude d'impact et d'autres documents connexes aux centres d'information.

Le Bureau a émis à ce sujet un communiqué de presse pour informer les médias, les municipalités, les groupes, les organismes et toutes autres personnes susceptibles d'être intéressés. Les bureaux municipaux de la M.R.C. de Pontiac et des Cantons unis de Mansfield-et-Pontefract ont servi de centres de consultation.

La période d'information était toujours en activité au 31 mars 1987.

3.1.19 Dragage de la rivière Saint-Charles dans le secteur Marie-de-l'Incarnation (ville de Québec)

La ville de Québec projetait de procéder à des travaux de dragage dans la rivière Saint-Charles afin d'enlever les sédiments accumulés dans le secteur teur situé entre le pont de l'Aqueduc et la partie aval du bassin Marie-de-l'Incarnation.

L'augmentation du bruit ambiant était, selon le promoteur, l'impact principal. Par contre, l'impact sur l'aspect esthétique et visuel du bassin de sédimentation était réduit par le gazonnement et la plantation d'arbres et d'arbustes sur le côté extérieur de la digue.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 21 janvier 1985.
- Directive ministérielle concernant l'étude d'impact à réaliser: 26 juin 1985.
- Dépôt de l'étude d'impact: 26 juin 1986.
- Avis de recevabilité: janvier 1987.
- Étude d'impact rendue publique: 27 février 1987.

La période d'information

Cette période de consultation publique s'est déroulée du 27 février au 12 avril 1987. Pour remplir son mandat, rendre disponible l'étude d'impact et en favoriser l'accès, le Bureau a ouvert trois centres d'information dans des succursales de la Bibliothèque de Québec. De plus, un communiqué de presse a été envoyé aux médias, aux groupes, aux organismes, ainsi qu'aux personnes les plus susceptibles d'être intéressés. Le babillard électronique d'une entreprise de câblodistribution a aussi été utilisé. L'analyste du Bureau, M. Pierre Chevalier, s'est rendu sur les lieux pour visiter le site. Par la suite deux entrevues, l'une radiophonique et l'autre télévisée ont été accordées.

La période d'information était toujours en activité au 31 mars 1987.

3.1.20 Creusage et redressement de la rivière Saint-Athanase est, péninsule de Manicouagan

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) projetait d'effectuer des travaux de creusage et de redressement du cours de la rivière Saint-Athanase est, dans la péninsule de Manicouagan. Ces travaux avaient pour but d'améliorer l'égouttement de terres agricoles souffrant d'excès d'humidité; ils permettraient aussi l'installation de réseaux de drainages souterrains.

D'après le promoteur, tous les impacts du projet étaient qualifiés de faibles ou négligeables. Parmi ceux-ci, on notait la mise à nu du sol, les risques accrus d'érosion, une augmentation des sédiments en suspension et la perturbation des habitats aquatiques. D'autre part, les travaux auraient un impact positif sur la faune ailée.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 8 novembre 1984.
- Directive ministérielle: 18 février 1985.
- Dépôt de l'étude d'impact: 5 mars 1986.
- Avis de recevabilité: 20 janvier 1987.
- Étude d'impact rendue publique: 2 mars 1987.

La période d'information

La période d'information statutaire s'est déroulée du 2 mars au 15 avril 1987. À cette occasion, le Bureau a ouvert trois centres d'information situés aux bureaux municipaux de Baie-Comeau et de Pointe-Lebel ainsi qu'au bureau de la M.R.C. de Manicouagan.

Pour informer les médias, personnes, groupes ou organismes du dépôt de l'étude d'impact et des autres documents relatifs à ce projet, le Bureau a diffusé un communiqué et utilisé le babillard électronique d'une entreprise de câblodistribution. L'analyste du Bureau, M. Pierre Auger, s'est rendu sur les lieux pour visiter le site et rencontrer les possibles intervenants.

La période d'information était toujours en activité au 31 mars 1987.

3.1.21 Construction d'un échangeur sur l'autoroute 10 à Fleurimont, en Estrie.

Le ministère des Transports du Québec projetait de construire un échangeur à l'intersection de l'autoroute 10 et de la route 216 dans la municipalité de Fleurimont. Il voulait procéder également à l'élargissement à quatre voies de la route 216 sur 1,3 km au nord de la rue Brulotte, à Fleurimont même.

Selon le promoteur, les principaux impacts associés au projet avaient trait à une perturbation importante du ruisseau Dorman, à l'expropriation et au déplacement de cinq bâtiments, à une augmentation du bruit routier pour les résidants de la section touchée par les travaux, à un impact visuel important et, enfin, à une perte de terres agricoles.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 6 mai 1986.
- Directive ministérielle concernant l'étude d'impact à réaliser: 4 juin 1986.
- Dépôt de l'étude d'impact: 20 novembre 1986.
- Avis de recevabilité: 18 février 1987.
- Étude d'impact rendue publique: 20 mars 1987.

La période d'information

La période d'information réglementaire s'est déroulée durant 45 jours, soit du 20 mars au 3 mai 1987.

Les gens intéressés pouvaient s'informer sur le projet et ses répercussions environnementales en consultant l'étude d'impact et d'autres documents connexes déposés par le B.A.P.E. au bureau municipal de Fleurimont et à la Bibliothèque municipale de Sherbrooke. À cet effet, un communiqué de presse a été diffusé aux médias, municipalités, groupes, organismes ou personnes les plus susceptibles d'être intéressés par ce projet.

La période d'information était amorcée depuis quelques jours seulement, au 31 mars 1987.

3.2 Audiences publiques et enquêtes

Au cours de l'exercice financier 1986-1987, deux projets ont fait l'objet de mandats d'audiences publiques et d'enquêtes, et un projet a fait l'objet d'une enquête:

— réaménagement de la route 116, tronçon Princeville-Plessisville (audience 2e partie);

— projet de ligne d'énergie électrique Radisson-Nicolet-Des-Cantons (audience);

— projet de câbles sous-marins de relève à l'île aux Coudres (enquête).

Par ailleurs, au 31 mars 1987, il n'y avait pas de décision rendue sur deux projets dont la demande d'audience était en suspens au 31 mars de l'année précédente:

— réaménagement du chemin de la Montage à Hull;

— projet de construction d'un barrage à la décharge du lac Simonet.

3.2.1 Réaménagement de la route 116, tronçon Princeville-Plessisville

Le ministère des Transports (MTQ), à titre de promoteur, prévoyait élargir à quatre voies contiguës la route 116 entre Princeville et Plessisville. L'emprise nominale de ce tronçon devait être de 37 m et sa longueur, de 10,1 km.

L'élargissement de la route devait occasionner quelques expropriations, des relocalisations ou reconstructions d'immeubles et de puits d'alimentation en eau, des ajustements au réseau de drainage agricole ainsi que de nombreux empiètements sur des superficies résidentielles et commerciales.

La Commission

Le 26 février 1986, le ministre de l'Environnement mandatait le Bureau de tenir une audience publique sur le projet de réaménagement de la route 116.

La Commission d'enquête et d'audience était formée de M. Luc Ouimet, membre permanent du Bureau, qui assurait aussi la présidence de la Commission, et de M. André Charbonneau, journaliste agricole, à titre de membre additionnel du Bureau, nommé par décret du Gouvernement.

L'audience

La première partie de l'audience, consacrée à l'information, s'est déroulée en 1985.

La deuxième partie de l'audience s'est tenue les 8 et 9 avril 1986. Vingt intervenants ont alors présenté directement leurs opinions à la Commission d'audience et d'enquête du B.A.P.E. et ont précisé leurs propositions et avis en répondant aux questions des commissaires. La Commission a également reçu dix autres documents qui ont été simplement déposés.

Comme dans la première partie de l'audience, les préoccupations des intervenants ont porté sur la sécurité des agriculteurs, la justification du projet, les coûts, le débit de la circulation, la planification des travaux, les mesures prévues pour atténuer les impacts, les conséquences du projet sur la production agricole et sur les commerces, la marge de recul des habitations par rapport à la route et l'impact sonore de la circulation routière.

Le rapport

La Commission a remis son rapport au ministre de l'Environnement le 26 juin 1986. Dans ce rapport, la Commission retient une solution d'améliorations ponctuelles de la route à deux voies existantes plutôt qu'il ne soit procédé à un élargissement à quatre voies, comme le proposait la solution préférentielle du MTQ.

La Commission estime que des améliorations ponctuelles au tronçon Princeville/Plessisville constituent l'option qui tient le mieux compte de l'ensemble des critères environnementaux, techniques et économiques.

Selon la Commission, ces améliorations répondent aux besoins prévisibles des vingt prochaines années et limitent au minimum les impacts sur le milieu. Du point de vue financier, les améliorations ponctuelles comportent des coûts moindres. D'autre part, elles augmenteraient la sécurité routière qui dans l'ensemble serait supérieure à la moyenne des routes du Québec. La Commission conclut donc à la nécessité d'un élargissement mineur dans l'emprise actuelle des deux voies existantes; elle préconise aussi la réfection de la fondation supérieure de la route et l'addition d'une voie lente à la sortie ouest de Plessisville.

Le 14 août 1986, le rapport était rendu public à la demande du ministre de l'Environnement.

3.2.2 Projet de ligne à courant continu à ± 450 kV Radisson-Nicolet-Des Cantons (section en territoire non couvert par la Convention de la Baie James et du Nord québécois).

Hydro-Québec projetait de construire, pour la fin de 1988, une ligne de transport d'énergie sous une tension de ± 450 kV en courant continu partant du futur poste Radisson près de la centrale LG-2 et aboutissant au poste Des Cantons (en Estrie). Cette ligne d'énergie, d'une longueur approximative de 1 120 km, entre ces postes, permettrait d'ajouter 1 310 mW aux 690 mW prévus pour 1986, de façon à alimenter la Nouvelle-Angleterre dans le cadre d'un contrat d'énergie garantie.

Dans son étude d'impact, Hydro-Québec affirme avoir étudié plusieurs corridors où passerait cette ligne. Les corridors retenus au sud du territoire régi par la convention de la Baie James et du Nord québécois près du réservoir Gouin se situent entre les deux corridors déjà occupés par les cinq (5) premières lignes d'énergie. Parmi les agglomérations touchées, on trouve du nord au sud: La Tuque, Hervey-Jonction, Grondines, Lotbinière, Sainte-Françoise, Manseau, Saint-Sylvère, Sainte-Eulalie, Saint-Valère, Tingwick et Saint-Georges-de-Windsor. En général, les corridors passeraient aux limites des territoires municipalisés; il en est ainsi pour les terres agricoles suivant un protocole d'entente globale pour tous les projets d'Hydro-Québec, protocole établi entre la Société d'État et la

Fédération centrale de l'Union des producteurs agricoles (UPA). L'analyse comparative des corridors avait été confiée à un comité ministériel composé du MAPAQ, du MLCP, du MER, du MENVIQ ainsi que d'Hydro-Québec. De ce travail sont issus les deux décrets 723-85 et 1056-85 fixant respectivement le corridor préférentiel de l'éventuelle ligne Radisson-Nicolet-Des-Cantons au nord et au sud du Saint-Laurent.

Un tracé préférentiel a été identifié à l'intérieur du corridor retenu en tenant compte de résistances environnementales, technico-économiques et de celles associées au milieu visuel.

La traversée du Saint-Laurent se ferait par voie aérienne à l'aide de trois pylônes d'alignement ancrés sur des jetées de dimensions imposantes dans le fleuve et de deux pylônes d'ancrage. La traversée serait localisée près de Grondines et Lotbinière, plus particulièrement au niveau du Bois-des-Hurons.

- Avis de projet: 22 octobre 1984.
- Directive ministérielle concernant l'étude d'impact à réaliser: 3 mai 1985.
- Deux décisions du Gouvernement identifiant le corridor préférentiel à l'intérieur duquel un ou des tracés seront élaborés: 5 juin et 17 avril 1985.
- Dépôt de l'étude d'impact: 18 septembre 1986.
- Avis de recevabilité: 20 octobre 1986.
- Étude d'impact rendue publique: 21 octobre 1986.

La période d'information

La période d'information s'est déroulée du 21 octobre au 8 décembre pour une durée statutaire de 45 jours. L'étude d'impact, son résumé et plusieurs documents connexes ont été déposés par le Bureau dans non moins de huit centres de consultation: Montréal, Trois-Rivières, La Tuque, Grondines, Lotbinière, Québec, Victoriaville, Sherbrooke.

En même temps que le ministre de l'Environnement mandatait le Bureau pour qu'il rende publique l'étude d'impact d'Hydro-Québec, il lui donnait aussi mandat, en vertu des pouvoirs que lui confère l'art. 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, de tenir une audience publique sur le projet de la ligne Radisson-Nicolet-Des Cantons. La décision du ministre d'accorder l'audience avant que la demande ne soit formulée par des requérants reposait sur l'importance du projet et les nombreuses préoccupations déjà exprimées par la population.

Dans son mandat, le ministre de l'Environnement stipulait au Bureau que la tenue de l'audience sur le projet d'Hydro-Québec devait tenir compte des décisions gouvernementales antérieures quant à l'axe retenu par Hydro-Québec (décrets 723-85 et 1056-85).

Le 23 octobre 1986, le président du Bureau, M. André Beauchamp, a donné une conférence de presse sur la période d'information statutaire et sur la procédure d'audience publique relative au projet d'Hydro-Québec. Plusieurs communiqués de presse ont été diffusés de façon ponctuelle tant aux médias qu'aux municipalités, groupes, organismes et personnes susceptibles d'être intéressés par le projet, pour les informer de la tenue de conférences d'information, de l'emplacement des centres de consultation, de l'arrivée de documents complémentaires indispensables à la compréhension de l'étude d'impact et finalement des coordonnées relatives au déroulement des deux parties de l'audience.

La Commission

La Commission d'enquête et d'audience, responsable du dossier, était présidée par M. André Beauchamp, président du Bureau. Trois commissaires ont assisté le président dans ses fonctions: MM. Jean-René Côté, vice-président du Bureau, Pierre Quesnel, avocat, et Michel Gariépy, professeur à l'Université de Montréal.

L'audience

La première partie de l'audience publique a débuté le 8 décembre 1986 pour se terminer le 13 janvier 1987. La Commission a tenu seize séances publiques d'information dans les municipalités de Grondines, Lotbinière, La Tuque, Québec et Sherbrooke. Quelques 900 personnes ont assisté à la première partie de l'audience, alors que 84 intervenants ont interrogé la Commission afin de se renseigner sur le projet d'Hydro-Québec. Parmi ces intervenants, on remarque notamment les M.R.C. de Portneuf et de Lotbinière; les municipalités de Grondines, Lotbinière, Sainte-Emmélie et Sainte-Françoise; le Conseil Attikamek Montagnais; l'Association des pourvoyeurs de la rivière Sainte-Anne; des pêcheurs commerciaux; l'UPA de la Chevrotière, de la Seigneurie de Joly et de l'Estrie; le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie; des entreprises exploitant des pipelines; l'Association des biologistes du Québec; l'Union québécoise pour la conservation de la nature; le Département de santé communautaire du CHUL; des cultivateurs et d'autres citoyens préoccupés par le projet.

Les séances de la Commission ont été diffusées en différé grâce à la collaboration de diverses entreprises de câblodistribution.

La seconde partie de l'audience, consacrée à la présentation des mémoires, a eu lieu à Québec et à Trois-Rivières du 9 au 13 février 1987. Plus d'une quarantaine de mémoires ont été présentés à la Commission.

Les principales préoccupations des intervenants ont porté sur les points suivants: le mandat de la Commission; les projets à venir d'Hydro-Québec dans le corridor prévu; le type de traversée du Saint-Laurent; la sauvegarde du patrimoine faunique, historique et culturel; le choix du corridor, du tracé et de la méthodologie d'évaluation des impacts; les effets de la ligne sur le téléphone, la télévision, la radio et les canalisations souterraines; le mode de compensation aux municipalités et aux propriétaires touchés par le projet; la nuisance et la sécurité pendant les travaux; les stratégies de communication d'Hydro-Québec et l'impact visuel des pylônes. À La Tuque, deux séances ont porté principalement sur les préoccupations des Amérindiens en territoire non conventionné tandis qu'à Québec, la Commission a consacré une journée entière aux effets sur la santé.

Le rapport

La Commission poursuivait au 31 mars la rédaction du rapport qui devait être remis au ministre de l'Environnement le 8 avril 1987.

3.2.3 Projet de câbles sous-marins de relève à l'île aux Coudres

Pour assurer un service fiable à tous les résidants de l'île aux Coudres, Hydro-Québec prévoyait installer des câbles sous-marins pour faire passer une nouvelle ligne de distribution d'électricité à 25 kV reliant l'île aux Coudres à la rive nord du Saint-Laurent. La ligne aurait exigé aussi l'excavation d'une tranchée sur la rive, les travaux auraient duré sept semaines et auraient impliqué du dynamitage sous l'eau.

Selon le promoteur, le projet aurait des retombées économiques qui pourraient apporter un gain modeste mais réel à l'économie locale. D'autre part, les travaux auraient laissé des cicatrices durables, mais inévitables dans la partie rocheuse des battures. Le bruit causé par la circulation des véhicules et les travaux pourraient incommoder des résidants. La navigation serait aussi perturbée par la présence, entre autres, d'un chaland dans le secteur de la Voie maritime. Finalement, les travaux de dynamitage auraient un impact sur la faune aquatique.

- Avis de projet: 17 décembre 1984.
- Directive ministérielle concernant l'étude d'impact à réaliser: 22 mars 1985.
- Dépôt de l'étude d'impact: 13 janvier 1986.
- Avis de recevabilité: février 1986.
- Étude d'impact rendue publique: 29 avril 1986.

La période d'information

La période d'information, conformément au règlement, a duré 45 jours soit du 29 avril au 12 juin 1986.

L'étude d'impact environnemental et les autres documents ont été déposés dans trois centres de consultation à Saint-Bernard-sur-Mer, à Saint-Joseph-de-la-Rive et à la M.R.C. de Charlevoix.

Le Bureau a fait des démarches pour informer la population du dépôt des documents, notamment par la diffusion d'un communiqué aux médias, personnes, municipalités, groupes ou organismes les plus susceptibles d'être intéressés par le projet.

Les préoccupations exprimées

Parmi les citoyens venus consulter l'étude d'impact, deux membres de l'organisation écologique Greenpeace se sont dit inquiets pour la protection des bélugas. Les dangers de mouvement du sol ainsi que les inconvénients d'un trafic de poids lourds pour les touristes ont fait l'objet des commentaires de la part d'autres citoyens.

L'organisme Greenpeace, par l'entremise d'un de ses membres, a fait une demande d'audience publique au ministre de l'Environnement le 8 juin 1986. Une citoyenne a également requis l'audience à titre personnel. Conformément à l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) et avant de donner suite à la demande d'audience publique, le ministre mandatait le Bureau de tenir une enquête sur le projet et lui accordait un délai limite de deux mois à compter du 30 mars 1987. L'enquête avait pour objectifs de bien identifier les enjeux du dossier et de vérifier auprès des différents intervenants les possibilités de conciliation des points de vue. Le président du Bureau, M. André Beauchamp, a assumé la responsabilité de l'enquête, assisté du commissaire permanent, M. Luc Ouimet.

3.3 Autres activités

Le Bureau ayant pour fonction première d'assurer la phase de participation du public à la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, ses activités doivent aussi nor-

malement contribuer au maintien et à l'amélioration des techniques et des modalités de participation du public à la gestion de l'environnement.

Dans cet esprit, le Bureau s'associe à des travaux et à des rencontres qui touchent le domaine de l'environnement, surtout pour ce qui est de la consultation des citoyens. Le Bureau procède aussi à des démarches ponctuelles ou régulières de communication.

3.3.1 Études

Le Bureau a rendu publiques, au cours de la présente année, deux études qu'il a commandées à des groupes d'experts en 1985-1986. Le travail de base qui a généré cette commande émane d'une démarche de réflexion de la part des commissaires et des analystes du Bureau aux prises avec la problématique complexe de l'audience publique. Au cours des activités publiques du B.A.P.E., des besoins de réforme concernant la procédure au moment des audiences ou des enquêtes ont été identifiés. D'autres problèmes inhérents à l'information, la communication, la participation ou l'évaluation de l'analyse d'impact ont aussi été cernés.

Suite à cette réflexion, les intéressés se sont impliqués dans l'élaboration d'un travail préliminaire délimitant les paramètres généraux que pourrait comporter une étude plus poussée. Après autorisations, un devis a été préparé et présenté à des experts. Des rencontres ont eu lieu avec les auteurs-chercheurs pendant la production des études afin de s'assurer que les paramètres généraux fussent bien abordés.

La première étude intitulée « *Bilan et étude comparative de procédures d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux* » — Rapport de recherche (mai 1986), fut dirigée par M. Michel Gariépy, professeur agrégé à l'Institut d'urbanisme de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal. Ont collaboré à cette étude, MM. Bertrand Ouellet, Gérald Domon et Yves Phaneuf.

Dans cet ouvrage, quatre procédures d'étude et d'examen des impacts environnementaux sont discutées et analysées: la procédure américaine, le système des grandes enquêtes publiques de Grande-Bretagne, le processus fédéral canadien et le processus d'évaluation environnementale en Ontario. La mise en parallèle des quatre procédures fait apparaître leurs ressemblances et leurs différences: l'intérêt premier du B.A.P.E était la comparaison de ces données avec le processus d'évaluation appliqué au Québec.

Le second ouvrage commandé à l'Institut national de recherche scientifique (I.N.R.S. — Urbanisation) s'intitule « *Forces et faiblesses des méthodes d'évaluation des impacts environnementaux* » — Rapport de recherche (mai 1986). L'étude a été dirigée par M. Pierre-J. Hamel (INRS) avec la collaboration de MM. Luc-Normand Tellier (UQAM), Rodney White et Joseph Whitney (Université de Toronto).

Le rapport de recherche aborde la question de la méthodologie des études d'impact à partir de la science économique. Le document analyse en particulier quatre méthodes; le calcul de rentabilité, l'analyse avantages-coûts, l'évaluation multicritères et les méthodes descriptives. Le principe pollueur-payeur y est aussi étudié.

Ainsi, le B.A.P.E. s'est doté d'outils de travail supplémentaires pouvant bonifier ses méthodes ou modes d'évaluation. Ses membres, dont le rôle premier porte sur la gestion des conflits, ont créé ces deux outils de référence afin d'améliorer la qualité des jugements et des opinions que le Bureau doit porter sur des projets, suite à des mandats reçus.

3.3.2 Rencontres

Des membres et employés du bureau ont participé à diverses rencontres avec des groupes ou des personnes, soit pour expliquer la phase de participation du public à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, soit pour recueillir des données ou avis relativement à la réalisation des mandats du Bureau.

À cet égard, il y a eu rencontres: (1) avec le Comité fédéral-provincial, sur l'harmonisation des procédures des examens et des évaluations environnementales; (2) avec l'Association des urbanistes du Québec, sur les mécanismes de consultation de plans-directions des villes; (3) avec un spécialiste de l'Unesco, sur les procédures de cette organisation en matière d'études d'impact; (4) avec un expert d'I.N.R.S.-Urbanisation, sur le rôle de l'information et de l'analyse dans la consultation; (5) avec l'Union québécoise de la conservation de la nature, dans le cadre de son colloque « *Vers une stratégie québécoise de conservation de la nature* »; (6) avec une délégation française « *Atout Vert* », en mission d'étude sur l'environnement au Québec; (7) avec un ingénieur forestier, sur l'élaboration de modèles d'analyses forestières; (8) avec une représentante du Centre de recherches en évaluations environnementales, sur les impacts sociaux; (9) avec l'Association des conseillers en environnement, sur l'amélioration de la procédure des études d'impacts; (10) avec le Centre de recherches forestières, sur l'évaluation de recherches spécifiques; (11) avec les étudiants de l'UQAM, en

écologie, sur la procédure d'évaluation et d'examen des impacts; (12) avec des professeurs et étudiants de l'Université de Montréal, de l'Université du Québec à Montréal et de l'École polytechnique, sur la participation, le rôle des experts, la qualité des études d'impact et la valeur des mécanismes officiels de participation; (13) avec l'Alliance des professeurs de Montréal, dans le cadre d'un colloque ayant pour thème « *L'école et la ville* »; (14) avec l'Association des biologistes du Québec, dans le cadre de leur congrès; (15) avec le Conseil consultatif de l'environnement, dans le cadre d'une session de consultation sur le thème des besoins en recherche relativement aux études d'impact et à la participation du public; et enfin (16) avec la Fondation Écho-logie, lors de l'assemblée générale annuelle, sur l'importance du rôle du citoyen en environnement. Cette liste n'est pas exhaustive.

3.3.3 Démarches de communications

Au chapitre des travaux de communication en 1986-1987, le Bureau a surtout concentré son activité sur l'accessibilité des données relatives aux projets ayant été l'objet de mandats. Ainsi, les instruments de communications du Bureau ont surtout servi à améliorer l'accessibilité.

Le bulletin d'information, qui traite du cheminement des projets en phase de consultation publique et des activités du Bureau, est paru neuf fois durant l'année écoulée. Il est transmis à quelque 700 lecteurs.

Une affiche destinée à identifier localement les lieux de dépôt de documents, pour chaque période d'information, a été transmise à quelque deux cents organismes, notamment des caisses populaires.

Le Bureau a aussi mis à la disposition des citoyens, dans toutes les régions, un dépliant qui explique les règles de participation du public à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Il y a lieu aussi de signaler la diffusion de la vidéocassette du Bureau, intitulée *Élaboration d'une audience publique*, dans les régions où il y avait eu demande d'audience, afin de permettre aux citoyens de participer utilement au processus d'audience publique.

Le Bureau, dans le cadre de ses responsabilités, a mis en oeuvre une gamme aussi large que possible d'activités de relations de presse et de relations communautaires, notamment dans les cas de mandats d'audiences publiques.

ANNEXE

Publications du Bureau

A—Rapports d'enquête et d'audience

Rapport d'enquête sur les projets de gazoduc Québec—Atlantique, novembre 1979.

Rapport d'enquête et d'audience publique — Réservoir des Quinze — Grand Lac Victoria, janvier 1980.

Rapport d'enquête et d'audience publique — Réseau de transport La Grande — Tronçon La Vérendrye—Duvernay, mars 1980.

Transcription des audiences publiques sur les projets de Trans-Canada Pipe-Lines à Pointe de la Martinière et à Pointe-Noire, juillet 1980.

Rapport d'enquête et d'audience publique — Projet de terminal méthanier à Gros Cacouna, mars 1981.

Rapport d'enquête et d'audience publique — Projet d'usine Stablex, mai 1981.

Rapport d'enquête — Projet de Centrale Delaney — Rang Petit-Saguenay et site de villégiature du lac Alain, novembre 1981.

Rapport d'enquête et d'audience publique — Projet d'ouvrage de contrôle sur la rivière des Mille-Îles, décembre 1981.

Rapport d'enquête et d'audience publique — Projet de quai pour fins récréatives et déversement occasionnel de neige (Montréal), juin 1982.

Rapport d'enquête et d'audience publique — Projet de remplacement de l'évacuateur de crue de la centrale Rivière-des-Prairies, décembre 1982.

Rapport d'enquête et d'audience publique — Programme de pulvérisations aériennes contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, avril 1983.

Rapport d'enquête et d'audience publique — Programme de dragage (1983-1984) de la rivière Saint-Maurice par la CIP inc. à Trois-Rivières, janvier 1983.

Rapport d'audience publique — Pulvérisations aériennes de phytocides en milieu forestier (1983-1984), septembre 1983.

Rapport d'enquête et d'audience publique — Poste des Cantons, lignes Nicolet — Des Cantons et Des Cantons — Nouvelle-Angleterre, octobre 1983.

Rapport d'enquête — Gestion des eaux du lac Noir, mars 1984.

Rapport d'enquête et d'audience publique — Projet de remblayage dans la plaine d'inondation de la rivière Godefroy en vue du développement domiciliaire Parent et Désilets à Bécancour, décembre 1984.

Rapport d'enquête et d'audience publique — Programme de pulvérisations aériennes contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (1985-1989), décembre 1984.

Rapport d'enquête — Projet de contournement de la ville de Saint-Georges-de-Beauce (route 204), janvier 1985.

Rapport d'enquête — Route 117, section lac Gabbro au lac Vipère, janvier 1985.

Rapport d'enquête — Projet de l'île aux Grues, l'électricité par lignes sous-fluviales, avril 1985.

Rapport d'enquête et d'audience publique — Projet de centrale hydro-électrique sur la Basse-Côte-Nord (lac Robertson), mai 1985.

Rapport d'enquête et d'audience publique — Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean, mai 1985.

Rapport d'enquête — Projet de construction d'un barrage à la décharge du lac Simonet, août 1985.

Rapport d'enquête et d'audience publique — Projet d'assainissement des eaux de la Rive-Sud de Montréal; construction de l'intercepteur régional, tronçon de Longueuil, août 1985.

Rapport d'enquête et d'audience publique — Projet de réaménagement de la route 116, tronçon Princeville/Plessisville, juin 1986.

B — Divers

Procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement préparée en collaboration avec le service d'analyse des études d'impact du ministère de l'Environnement, février 1982, 52 p.

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, mai 1982, 31 p.

Guide de réalisation — Le résumé vulgarisé de l'étude d'impact, septembre 1982, 7 p.

L'étude d'impact environnemental et la participation du public, novembre 1982, 19 p.

L'analyse coûts-avantages : un outil contesté dans le domaine de l'environnement, 1984, 29 p. Document préparé par M. Jean-Pierre Reveret.

Analyse de risque pour la santé et la sécurité publique — exposé sommaire des principes et des méthodes, mars 1984, 68 p. et bibliographie. Étude réalisée par André Marsan et associés.

Appréciation du risque en santé publique — Revue de quelques principes et méthodes, avril 1984, 91 pages. Étude réalisée par le département de santé communautaire du centre hospitalier régional de Rimouski.

Rapport annuel 1980-1981, 45 p.

Rapport annuel 1981-1982, 38 p.

Rapport annuel 1982-1983, 25 p.

Rapport annuel 1983-1984, 21 p.

Rapport annuel 1984-1985, 30 p.

Rapport annuel 1985-1986, 32 p.

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et la gestion des conflits — Bilan et perspectives, janvier 1986, 30 p.

Mémoire sur le rapport de conjoncture en matière de recherche et de développement dans le secteur de l'environnement au Québec : Valoriser le futur, janvier 1986, 16 p.

Pour influencer une décision environnementale, dépliant.

Bilan et étude comparative de procédures d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux — Rapport de recherche, mai 1986, 299 p.

Forces et faiblesses des méthodes d'évaluation des impacts environnementaux — Rapport de recherche, mai 1986, 93 p.

Photocomposition
Compélec inc.

Achevé d'imprimer
en juillet 1987
sur les presses
de l'imprimerie Laurentide inc.